



Les Epl,
outils hybrides
au service

des territoires, sont un pilier du
développement économique dans
des secteurs d'activité innovants

Les Sem ont été historiquement des actrices essentielles pour le développement des Outre-mer. Motrices s'agissant du logement social, de la production et de la distribution d'électricité et du financement bancaire, elles se sont progressivement investies dans de nouveaux champs de l'action publique comme l'aménagement et les services. L'élargissement de la gamme des Epl, après la création des Spl et des SemOp, a ouvert de nouvelles voies aux élus locaux qui s'en sont opportunément saisis. La production d'énergies renouvelables, l'action sociale, la santé en sont des exemples éloquentes.

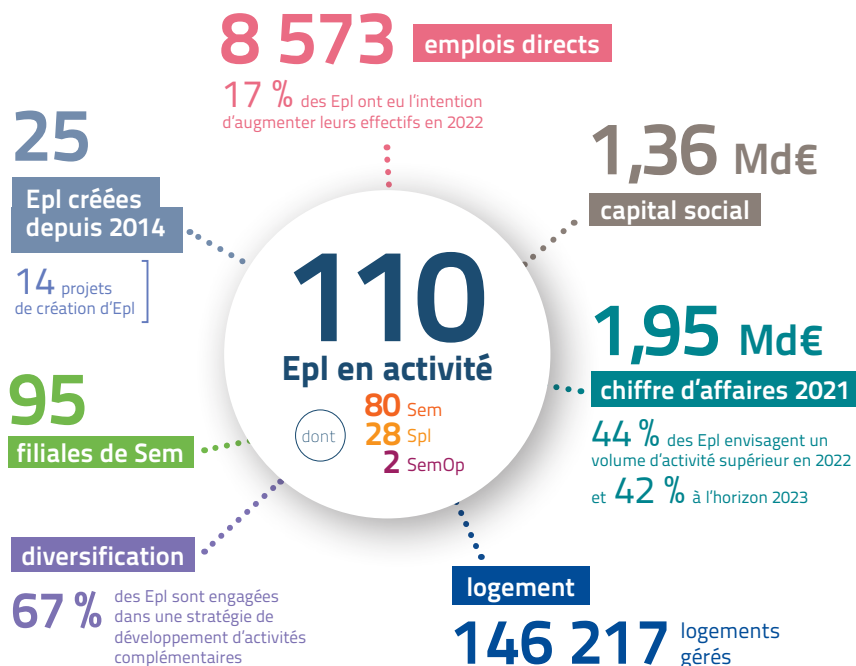
Les perspectives qui s'annoncent sont extrêmement intéressantes. Année après année, les Epl d'Antilles-Guyane, de Saint-Pierre et Miquelon, de l'Océan Indien et de l'Océan Pacifique rivalisent de résilience, d'agilité et d'ingéniosité dans leurs territoires et font de l'économie mixte un pilier du développement économique dans des secteurs d'activité innovants. Les enjeux sont nombreux. Ils ont trait au logement, avec une problématique foncière et environnementale très forte. Les transitions démographiques, sociales, économiques et énergétiques sont au cœur des préoccupations ultramarines, et nous nous devons d'évoquer les défis autour des mobilités. Autant de sujets qui sont à la portée des Epl. Elles s'en sont d'ailleurs déjà emparées et ont tout intérêt à le faire en pleine coopération et avec une vision globale de leurs territoires. »

David Zobda

Président de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales de la Caraïbe

Maire du Lamantin

Président de la Sem Defa



Des entreprises dynamiques au service du développement de l'économie ultramarine

L'économie mixte ultramarine est représentée par **80 Sociétés d'économie mixte (Sem)**, **2 Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp)** et **28 Sociétés publiques locales (Spl)**, portant le total à **110 sociétés**. Les premières Entreprises publiques locales (Epl) sont nées de la volonté de la France de doter ces territoires, aux problématiques multiples, d'outils sous forme de Sem leur permettant de rattraper des retards de développement. Le logement, la distribution d'électricité et les activités bancaires ont été les domaines d'intervention privilégiés alors.

L'activité de ces sociétés s'est ensuite progressivement transformée. Au côté de celles existantes dans le logement social, de nombreuses Sem ont été créées dans les domaines de l'aménagement et des services et se sont substituées à celles œuvrant dans l'énergie et dans le financement bancaire. **Elles ont développé de nombreuses compétences et ont évolué vers un modèle d'entre-**

prises multi-activités, permettant aux collectivités locales de faire face aux enjeux de développement pluriels de leurs territoires. L'élargissement de la gamme des Epl, par la création de la Spl et de la SemOp, a accompagné une autre phase de croissance au cours de la dernière décennie. La complémentarité entre ces différents outils a été salutaire pour répondre aux nouvelles attentes citoyennes. Dans l'économie du tourisme, dans la production d'énergies renouvelables et dans l'action sociale et de la santé notamment.

Les 110 Epl d'Outre-mer sont aujourd'hui des actrices économiques essentielles. Le volume d'activité de ces sociétés est conséquent, estimé à 1,95 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2021. **Elles représentent la quasi-totalité des logements sociaux gérés dans ces territoires et mettent en œuvre de nombreuses actions ayant trait aux transformations économiques, sociales et environnementales.**